Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [90] (2002)

Heft: 1460

Artikel: Campagne publique pour le partage du travail non salarié : un "savoir-faire égalitaire" pour le couple

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282328

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Campagne publique pour le partage du travail non salarié

Un «savoir-faire égalitaire» pour le couple

L'Etat, via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, mène campagne pour rééquilibrer le partage du travail familial et domestique au sein du couple. L'objectif visé : faire en sorte que dans trois ans, les femmes ne fassent plus le double des tâches domestiques de ce que font leurs compagnons. Pari impossible ?

MARTA ROCA I ESCODA

Une étude commandée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes confirme ce que nous savons depuis longtemps : la division sexuelle des tâches domestiques et familiales ne change guère, même si les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail. Présence toutefois discutable puisque les femmes occupent surtout des postes à temps partiel, lesquels se réduisent en moyenne à 30% pour les mères d'enfants en âge préscolaire. La dépendance financière des femmes mariées à l'égard de leur conjoint persiste donc, avec le cortège d'effets pervers qui l'accompagne. Cette enquête explique la dernière campagne du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes en hommes «Fairplay dans la répartition du travail professionnel et familial».

La brochure Fairplay-at-home se présente comme un manuel de « savoir-vivre égalitaire» qui commence par une mise en garde aux futurs parents : un bébé, c'est charmant, mais ça implique du boulot, et ce boulot il faut le partager ! Vient ensuite une série de questions qui visent à faire le point sur l'investissement en temps de chacun des partenaires dans le travail domestique et professionnel. Puis, un questionnaire permet à chacun-e d'exprimer ses souhaits pour le futur. Des conseils de diplomatie familiale sont même fournis. Au cas où cela ne suffit pas, le matériel promotionnel contient des aides-mémoires sous forme d'autocollants : fairplay-at-home.ch, à coller sur tous les coins et produits électroménagers où c'est «aussi son affaire».

La campagne est destinée aux «jeunes pères et mères, ainsi qu'à celles et ceux qui veulent le devenir». Son objectif est clair : «Si l'on veut réaliser l'égalité entre les sexes dans la vie professionnelle, il faut impérativement donner les moyens aux femmes et aux hommes de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il n'y aura véritablement égalité des chances que lorsque les pères s'investiront plus dans l'espace familial, laissant ainsi à leur partenaire une plus grande marge de manœuvre dans le monde professionnel», affirme Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité. Ce sont les bureaux cantonaux de l'égalité, en collaboration avec d'autres organisations partenaires, qui seront chargés de diffuser le matériel promotionnel de la campagne.

Rendez-vous dans trois ans, la durée de la campagne, pour savoir si cette initiative a porté ses fruits. La bonne volonté suffira-t-elle ? Le Bureau fédéral de l'égalité est conscient que pour que la division sexuelle du travail soit plus équitablement réparti, il faut d'autres mesures «d'accompagnement», comme l'assurance maternité, l'égalité des salaires, des crèches accessibles en nombre suffisant, etc. Ici, la question est de savoir ce qui est «prioritaire» et «d'accompagnement». Changer les mentalités est louable et indispensable, mais le mode volontariste ne suffit pas. Des incitations matérielles qui ne peuvent venir que de l'Etat ou du monde du travail sont impératives. En ce sens, pourquoi dans le cadre des débats sur l'initiative des 36 heures qui fera l'objet d'une votation le 3 mars, le temps partiel masculin pour raison de charges familiales ne figurerait-il pas comme argument dans la revendication syndicale de la réduction du temps de travail ?

[1] *Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (éd.) :* « Répartition du travail entre les sexes. Etat des lieux. » *Une étude de Silvia Strub et Tobias Bauer (Büro BASS), Berne 2002. www.fairplay-at-home.ch*

Travail familial et domestique en heures hebdomadaires selon le type de ménage, Suisse 2000

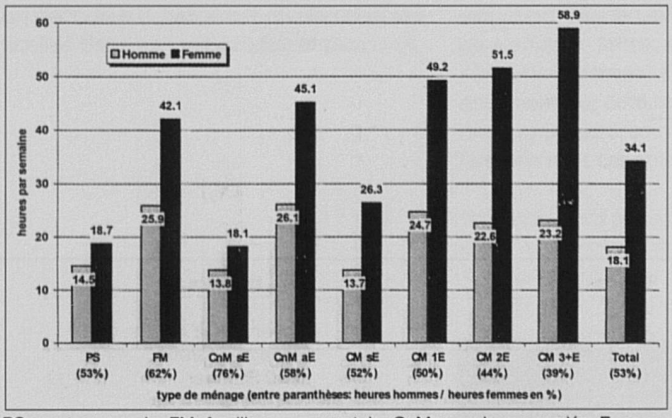

PS: personne seule; FM: famille monoparentale; CnM: couple non marié; sE: sans enfants; aE: avec enfants; 1E: 1 enfant, Travail familial et domestique=tâches domestiques plus prise en charge des enfants.
Source: ESPA 2000; calculs BASS.

Selon l'Enquête suisse sur la population active ESPA 2000, les femmes chargées de famille font encore le double de travail domestique et familial de leurs partenaires masculins. L'inégalité de la répartition des tâches entre parents s'accroît avec l'augmentation du nombre d'enfants. L'engagement des hommes dans les tâches familiales se concentre surtout dans le temps de loisir avec les enfants.

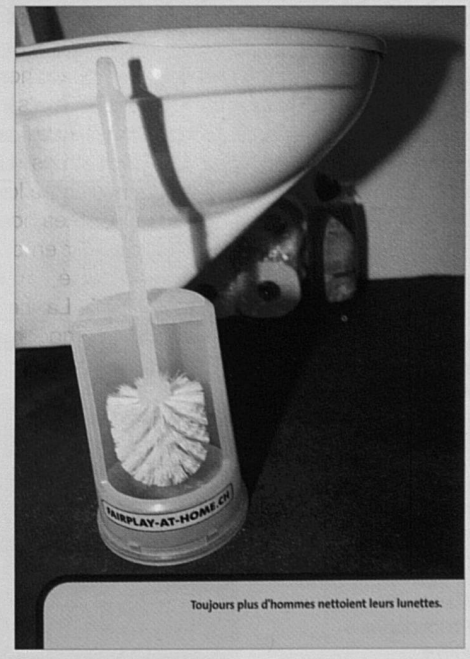

Le Bureau de l'égalité fédéral entre femmes et hommes a prévu des aides-mémoires sous forme d'auto-collants pour prévenir les oublis.